

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FATINES

REUNION du 23 mars 2022 à 20 h 00

Convocation du 16 mars 2022

Etaient présents : Muriel ARTAUD, Nicolas AUGEREAU, Bénédicte CIPRIANI, Nicolas COURNÉE, Anne-Gaël GENDRE, Nicolas GUY, Nathalie MATRAS, Jean-Luc MOTTIER, Jérôme ROBOAM, Dominique ROGER, Chantal RIVIERE.

Absents Excusés : Edith LE CORRE donne pouvoir à Muriel ARTAUD.

Président de séance : Nicolas AUGEREAU, Maire.

Secrétaire de séance : Jérôme ROBOAM

SOMMAIRE :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022.**
- 2) Rapport des réunions et activités municipales**
- 3) Vote du compte administratif et du compte de gestion du Budget commune 2021**
- 4) Vote du budget primitif Commune 2022**
- 5) Vote du compte administratif et du compte de gestion du Budget assainissement 2021**
- 6) Vote du budget primitif assainissement 2022**
- 7) Vote du compte administratif et du compte de gestion du Budget CCAS 2021**
- 8) Affectation du résultat du Budget Commune**
- 9) Affectation résultat budget CCAS**
- 10) Affectation résultat BP Assainissement**
- 11) Clôture du BP CCAS 2021**
- 12) Délibération approbation emprunt crédit mutuel**

13) Avis projet ICPE

14) Divers.

- a) [Information démission d'un conseiller municipal](#)
- b) [Projet carte bancaire](#)
- c) [Devis BPH rénovation](#)
- d) [Devis SARL BOIS et ARDOISE](#)
- e) [Devis FIM'PRO](#)
- f) [Recrutement agents des espaces verts](#)

1) Approbation de compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 février 2022.

2) Rapport des réunions et activités municipales

24/02/2022: conseil communautaire
26/02/2022: commission lecture CV agents espaces verts
02/03/2022: CCID
04/03/2022; entretien recrutement agent des espaces verts
05/03/2022: entretien recrutement agent des espaces verts
10/03/2022: conseil communautaire
12/03/2022: commission finances
14/03/2022: Conseil école
14/03/2022: commission de finance communauté de communes
19/03/2022 : second entretien agent des espaces verts
19/03/2022: commission de révision des listes électorales

3) Vote du compte administratif et du Compte de Gestion du budget commune 2021.

Monsieur ROGER Dominique, 1^{er} adjoint présente les résultats du budget commune 2021, en l'absence du Maire qui a quitté la salle :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses de fonctionnement : 549 140.29€
 - Recettes de fonctionnement : 821 443.90€ (dont 99 582.86€ report de fonctionnement 2020).
 - **Excédent de fonctionnement de : 272 303.61€**

- Section d'investissement :
 - Dépenses d'investissement : 175 966.11€
 - Recettes d'investissement : 416 422.52€ (dont 223 857.30€ de report d'excédent d'investissement de 2020)
 - **Excédent d'investissement : 240 456.41€**

La clôture du Budget Commune se solde par un **excédent de 512 760.02€**.

Monsieur ROGER Dominique, 1^{er} adjoint fait voter les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget commune en l'absence du Maire qui a quitté la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget 2021.

4) Vote du Budget Primitif Commune 2022.

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le samedi 12 mars 2022, le maire propose les éléments suivants pour le budget primitif Commune 2022 :

- Section de fonctionnement équilibrée à 664 433.04€
- Section d'investissement équilibrée à 1 429 354.16 € (avec un emprunt de 180 000€ pour financer la rénovation énergétique de l'école et un emprunt de 200 000€ pour financer l'agrandissement de la cantine). Monsieur Le Maire précise que les travaux de rénovation énergétique seront réalisés complètement cette année. En revanche pour les travaux d'agrandissement de la cantine, uniquement le commencement des travaux aura lieu compte tenu des délais administratifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le budget 2022 de la commune tel que présenté par Le Maire.

5) Vote du compte administratif et du compte de gestion du Budget assainissement 2021.

Monsieur ROGER Dominique, 1^{er} adjoint au Maire présente les résultats de l'exercice 2020 du budget assainissement, en l'absence du Maire qui a quitté la salle :

- Section d'exploitation :
 - Dépenses d'exploitation : 69 058.71€ (dont un déficit reporté de 31 778€ de 2020)
 - Recettes d'exploitation : 56 771.73€
 - Déficit de la section d'exploitation – 12 286.98€
- Section d'investissement :
 - Dépenses d'investissement : 55 255.13€
 - Recettes d'investissement : 75 197.21€ (dont un report de 5322€ de 2020)
 - Excédent d'investissement : 19 942.08€

Soit un **excédent du budget assainissement de 7655.10€**

Monsieur ROGER Dominique, fait voter le Compte administratif et le Compte de Gestion du Budget assainissement 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2021 du budget assainissement 2021.

6) Vote du budget primitif assainissement 2022

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le samedi 12 mars 2022, Monsieur Le Maire propose les éléments suivants sur le budget 2022 assainissement :

- Section d'exploitation équilibrée : 74 330.31 euros
- Section d'investissement équilibrée : 63 942.08 euros

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le budget assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

7) Affectation du Résultat du Budget Commune 2021

Le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 272 303.75€ de la façon suivante :

- *Au compte 1068 à la section d'investissement, la somme de 200 303.75€*
- *Au compte 002 à la section de fonctionnement, la somme de 72 000€*

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'affectation du résultat.

8) Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget CCAS 2021

Monsieur ROGER Dominique, 1^{er} adjoint présente les résultats du budget 2021, en l'absence du Maire qui a quitté la salle :

- Section de fonctionnement :
 - o *Dépenses de fonctionnement* : 2589€
 - o *Recettes de fonctionnement* : 4171.86€ (dont 2171.86€ report de fonctionnement 2020).
- **Excédent de fonctionnement de : 1582.86**

La clôture du Budget CCAS se solde par un *excédent de 1582.86€*.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le résultat du compte administratif et du compte de gestion du Budget CCAS.

9) Affectation résultat budget CCAS 2021

Suite à la dissolution du budget CCAS en décembre 2021, le résultat du budget 2021 doit être affecté sur le budget commune ;

Le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 1582.86€ de la façon suivante :

- *Au compte 75814 à la section de fonctionnement, la somme de 1582.86€*

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'affectation du résultat du budget CCAS 2021.

10) Affectation résultat BP assainissement 2021

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le samedi 12 mars 2022, Monsieur Le Maire propose les éléments suivants sur le budget 2022 Assainissement :

- Section d'exploitation équilibrée : 74 330.31 euros
- Section d'investissement équilibrée : 63 942.08 euros

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le résultat du budget assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

11) Clôture du budget CCAS.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2021 concernant la dissolution du budget CCAS ;

Vu l'information donnée aux membres du Conseil d'Administration du CCAS lors de la séance du 9 décembre 2021;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la commune, il convient de clôturer le budget au 31 décembre 2021, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS concerné dans le budget principal de la Commune.

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget CCAS a été approuvé ce jour et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

- Section de fonctionnement : Recettes de fonctionnement : 4171.86 € (dont un Excédent de fonctionnement 2020 de 2171,86 €), Dépenses de fonctionnement : 2589 €.

Résultat de l'exercice 2021 : 1582.86 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à la clôture du budget CCAS ;
- de transférer les résultats du compte administratif 2021 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune ;
- de réintégrer l'actif et le passif du budget CCAS dans le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la clôture du budget CCAS ;
- CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2021 du budget CCAS à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent pour la section de fonctionnement (C/002) à 1582.86 € ;
- DECIDE d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de transferts de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou de titres de recettes) ;
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget CCAS dans le budget principal de commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget CCAS au budget principal de la Commune.

12) Délibération offre de prêt

a) Offre de prêt rénovation énergétique école.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école, un prêt doit être passé par la commune.

La commune a sollicité des organismes de prêts et sur proposition de la commission de financement, l'offre retenue est celle du Crédit Mutuel pour un montant de 180 000€.

- Montant : 180 000€
- débloqué des fonds : second semestre 2022
- durée d'amortissement : 8 ans, soit 96 mois
- taux nature : fixe
- Taux niveau : 0.45%
- périodicité d'échéances : trimestrielle
- mode amortissement : échéances dégressives
- frais de dossier : 150€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'offre de prêt proposé par le Crédit Mutuel et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Et d'inscrire au budget 2022, la dépense telle que prévue

b) offre de prêt agrandissement de la cantine

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, qu'un prêt doit être passé par la commune pour la réalisation de l'agrandissement de la cantine à hauteur de 200 000€.

Des organismes de prêts ont été consultés sur le projet et la commission des finances propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel :

- Montant : 200 000€
- débloqué des fonds : courant second semestre 2022
- durée d'amortissement : 15 ans, soit 180 mois
- taux nature : taux fixe
- Taux niveau : 1.06%
- périodicité d'échéances : trimestrielle
- mode d'amortissement : échéances dégressives, avec une première échéance de 3863.33 € et une dernière échéance à 3342.36 €, pour un coût total de 16 165 €
- frais de dossier : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'offre de prêt tel que présenté et donne tout pouvoir au Maire, pour signer l'ensemble des documents s'y afférents.

Et inscrit la dépense au budget 2022.

13) Avis épandage de secours

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un épandage de secours sera intégré sur la commune de Fatines, dans le cadre de la création d'une société de méthanisation sur la commune de Courceboeufs.

Le projet consiste en la construction d'une unité de méthanisation qui sera en capacité de traiter 99 tonnes par jour afin de produire 170 Nm³/h de biométhane injectable dans le réseau de gaz naturel.

L'épandage de secours (utilisé en cas de non-conformité des digestats au cahier des charges CDC Dig, c'est-à-dire que les digestats produits seront considérés comme fertilisants normalisés, utilisables et commercialisables hors plan d'épandage) concerne les communes de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, BEAUFAY, COURCEBOEUF, SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE, SAINT-CORNEILLE, MONTFORT-LE-GESNOIS, YVRÉ-L'ÉVÊQUE, SAINT-MARS-LA-BRIÈRE, FATINES, SILLÉ-LE-PHILIPPE, JOUÉ-L'ABBÉ, BALLON-SAINT MARS, SOULITRÉ, COURCEMONT, SAINT-CÉLERIN, LOMBRON, CHAMPAGNÉ, LA GUIERCHE, BRIOSNE-LES-SABLES, TORCÉ-EN-VALLÉE.

La surface qui concerne la commune est de 45,5 ha (4% du plan d'épandage de secours) et cela concerne uniquement les terrains de M. CLEMENT Pascal. La surface réellement épandable ne correspond pas à l'ensemble du parcellaire présenté. En effet une partie des surfaces est exclue du fait de la proximité de riverains ou de cours d'eau notamment ou liée aux captages d'eau potable. L'épandage de secours, consistera en digestat liquide ou solide sans odeurs. En principe l'épandage de secours ne sera possible qu'en cas d'erreur sur les analyses ce qui est rare. En outre cet épandage ne pourra pas être fait plus de deux fois par an (comme pour l'épandage actuel pour les cultures).

La population peut émettre un avis sur cet épandage, auprès de la mairie de Courceboeufs, le lundi : de 08h30 à 12h00, le mardi : de 16h00 à 18h30, le mercredi et le jeudi : de 09h00 à 12h00, du lundi 21 février au lundi 21 mars 2022.

Monsieur le Maire, présente le projet d'épandage de secours, avec la participation de M. GALPIN et de M. ROSSI du pôle européen membre du collectif pour le projet de méthanisation.

Monsieur le Maire, informe également le conseil municipal que l'opposition au projet a également déposé un dossier à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur l'épandage de secours sur la commune de Fatines.

14) Divers

a) [Information démission d'un conseiller municipal.](#)

Le Maire informe le conseil municipal que Mme FERREIRA Aurore a démissionné du conseil municipal à compter du 03/03/2022.

La lettre de démission de Mme FERREIRA a été envoyée à la préfecture pour information.

L'effectif total du conseil municipal est désormais de 13 membres.

Le conseil municipal prend acte de cette démission.

b) [Conseil d'école](#)

Mme GENDRE Anne-Gaël, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'un conseil d'école a eu lieu le lundi 14 mars 2022. Les travaux de rénovation énergétique de l'école ainsi que le projet d'agrandissement ont été présentés à l'équipe enseignante et aux représentants des parents. Le protocole COVID a été allégé fin février et depuis le 14 mars le protocole est passé en niveau 1. La kermesse se tiendra le 1^{er} juillet, sur le thème de la nature.

c) [Devis BPH rénovation église](#)

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, 3^{ème} adjoint au maire, informe que l'église nécessite des petits travaux sur la façade en pied de murs par le rejointoiement de pierres.

La société BPH de Fatines a été sollicitée en ce sens.

Voici le montant du devis : 2220€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis tel que présenté et donne tout pouvoir à M. MOTTIER pour signer l'ensemble des documents s'y afférents.

d) [Devis SARL ARDOISE et BOIS](#)

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, présente un second devis de la société SARL Ardoise et Bois pour des travaux sur la charpente du préau couvert de l'ancienne école.

Voici le devis : 21 605.34€ HT.

Le Conseil Municipal, compte tenu des travaux déjà engagé sur le bloc scolaire propose de repousser le vote de ce devis.

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, présente un devis pour diverses réparations sur différents bâtiments publics, concernant le porche de l'église (sortie porte côté sud), l'atelier technique et la croix du cimetière : Le devis est d'un montant de 3329.32€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le second devis de la société ARDOISE et BOIS et donne tout pouvoir à M.MOTTIER Jean-Luc pour signer le devis et l'ensemble des documents s'y afférents.

e) [Devis FIM'PRO SARL](#)

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, adjoint au maire, informe le conseil municipal que les démarches pour l'acquisition et la remise en état du hangar ont commencé.

Un devis a été demandé à la société FIM'PRO SARL, d'un montant de 4400€ HT, pour la pose de porte automatique pour le futur local technique dans le hangar que la commune achète.

Monsieur le Maire propose de repousser le vote de ce devis et de solliciter d'autres entreprises.

f) [Recrutement agent des espaces verts.](#)

Monsieur le maire, informe le conseil municipal que des entretiens ont lieu au début du mois de mars, pour le poste d'agent des espaces verts.

Un candidat a été retenu par la mairie, l'agent est fonctionnaire et devra donc demander une mutation auprès de son ancien employeur.

Monsieur le maire, informe également le conseil municipal du recrutement d'un agent supplémentaire pour faire face à l'absence de M. DULUARD Pascal. L'agent effectuera dans un 1^{er} temps 21h par semaine pour la période du 23 mars au 25 mars 2022, puis passera à 35h par semaine à compter du lundi 28 mars 2022 et ce pour une durée de 3 mois.

M. GAULUPEAU Régis verra son CDD prolongé mais avec une modification de base légale, il passera sur le fondement du recrutement dans l'attente du recrutement du futur agent des espaces verts.

g) [Devis 2RPC](#)

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, 3^{ème} adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la société 2RPC, sollicite le paiement d'un acompte de 45 670.21€ pour la commande de la VMC double Flux dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école, soit un acompte de 60%, pour un montant total HT de 63 430.85€.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des hausses récurrentes annoncées par les fournisseurs des matériaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte, le devis tel que présenté et donne tout pouvoir à Monsieur MOTTIER pour signer le devis et l'ensemble des documents s'y afférents.

h) [Devis CMB](#)

Monsieur MOTTIER Jean-Luc, 3^{ème} adjoint au Maire, présente le devis de la société CMB qui fait suite au devis signé le 25/11/2021 concernant l'étanchéité de la toiture de l'école dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école.

Dans le cadre de ce devis, la société demande le paiement d'un acompte de 25 000€ HT, pour la commande des matériaux.

Après en avoir délibéré, et compte tenu des hausses récurrentes annoncées par les fournisseurs des matériaux, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis tel que présenté par la société CMB et donne tout pouvoir à Monsieur MOTTIER Jean-Luc pour signer le devis et l'ensemble des documents s'y afférents.

i) [Devis maître d'œuvre agrandissement cantine](#)

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que la société A3DESS, propose un devis pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de la cantine.

Le devis consisterait en la gestion des travaux et la seconde partie de gestion administrative du dossier.

Le devis est de 34 000 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis tel que présenté et donne tout pouvoir au Maire pour signer le devis et l'ensemble des documents s'y afférents.

La séance est levée à 22h30. La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 27 avril 2022 à 20h.